

Service Instructeur

**30 avenue Général Leclerc
Espace St Germain - B.P. 263
38217 VIENNE**

Accueil : 04.82.06.33.06

Affaire suivie par :
ROBIC CHRYSTELE

COMMUNE DE ECHALAS
(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 069080 26 00025

Dossier déposé le 05 Août 2026

Adresse des travaux :
433 Rue Etienne Bourdin 69700 Echalas
Cadastré : A297

DESTINATAIRE :

Thierry Delair
433 Rue Etienne Bourdin
69700 Échalas

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de déclaration préalable a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande car les travaux projetés sont dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme (Art. R421-2 g Code de l'Urbanisme).

Je me vois donc dans l'obligation de déclarer votre demande sans suite.

Toutefois, je vous rappelle que la dispense d'autorisation ne dispense pas du respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Echalas
Le 26 août 2026
Pour le maire par délégation,
L'adjoint en charge de l'urbanisme,

Julien SPORTELLI

